

MAC S.S.T - Maintien et Actualisation des Compétences

DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DE LA FORMATION (PDF - 1)

Durée du stage : 7 heures

PROGRAMME

- ✓ **Les statistiques des accidents dans la branche d'activité ou dans la profession**
- ✓ **Rôle et responsabilité du S.S.T**
- ✓ **Conduite à tenir du S.S.T (Protéger, Examiner, Faire alerter, Secourir)**
- ✓ **Compétence en prévention du S.S.T de Protéger prévenir, de faire alerter à informer)**
- ✓ **Retour sur les expériences vécues par les stagiaires depuis leurs formations initiales ou leurs recyclages**

- ✓ **Révision des gestes d'urgence**
 - Déterminer l'action déduite de l'examen préalable.
 - La mettre en œuvre.
 - Vérifier, par observation de la victime, l'atteinte et la persistance du résultat attendu.
 - Adapter l'action en cas d'apparition de nouveaux signes, jusqu'à l'arrivée des secours spécialisés.
 - a) La victime saigne abondamment - cas particuliers.
 - b) La victime s'étouffe.
 - c) La victime répond, elle se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux.
 - d) La victime répond, elle se plaint de brûlures - cas particuliers.
 - e) La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements.
 - f) La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.
 - g) La victime ne répond pas, elle respire. (LVA, PLS)
 - h) La victime ne répond pas, elle ne respire pas - RCP (Réanimation Cardio-Pulmonaire) et utilisation du DAE (Défibrillateur Automatisé Externe) chez l'adulte. RCP et DAE chez l'enfant, - RCP chez le nourrisson.



Moyens pédagogiques

Le déroulement de la formation proposée est essentiellement pratique, effectuée à partir de démonstrations, d'apprentissage de gestes et de mises en situations d'accidents simulés utilisant le matériel Ad hoc :

- Mannequin adulte, enfant, nourrisson
- Défibrillateur de formation automatique externe
- Trousse de premiers secours
- Valise S.S.T
- Divers outils de simulation
- Plan d'intervention S.S.T

Qualification des intervenants

La formation est dispensée par un formateur S.S.T rattaché au centre à jour de son Maintien et Actualisation des compétences.

Évaluation

- Évaluation tout au long de la formation.
- Contrôle du comportement face à une situation d'accident simulé.
- Synthèse pédagogique finale en présence de l'ensemble des candidats.
- Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS.
- Fiche individuelle d'appréciation de la formation.

MAC S.S.T - Maintien et Actualisation des Compétences

DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DE LA FORMATION (PDF - 2)

Durée du stage : 7 heures

Objectifs

- Revoir et mettre à jour ses connaissances pour poursuivre ses missions de Sauveteur Secouriste du Travail dans l'entreprise qui sont :
 - Porter secours et apporter les premiers soins à une victime d'accident du travail sur le lieu de travail
 - Prévenir le risque de « suraccident » pendant et après l'accident

Profil du stagiaire

Toute personne titulaire du certificat S.S.T répondant aux pré-requis exigés.

Nombre de participants

10 personnes maximum.

Moyens d'encadrement de la formation

La formation s'adresse à un groupe de 10 personnes maximum, pour un formateur. A partir de 11 participants, la session est dédoublée.

Qualification

Certificat de S.S.T

LIEU DE LA FORMATION

Metz : 70, route de Woippy 57050

Ivry-Sur-Seine : 51/55 rue Hoche 94200

CONTACT

Mail : contact@procedo-academy.com

Tél. : 0811 031 057

TARIF

Individuel : 90 euros

Groupe nous consulter

Entreprise sur devis



PROCEDO ACADEMY SARL - Siège social : 70, route de Woippy - BP 32 143 - 57053 METZ Cedex 2
Établissement Ivry-sur-Seine : 51-53 rue de Hoche 94200 IVRY-SUR-SEINE - Tél. : 0 811 031 057 - FAX : 03 72 72 70 35 - contact@procedo-academy.com
RCS METZ 529 600 702 - SIRET 529 600 702 00029 - APE 8559 A - SARL au capital de 5 000 euros - TVA INTRACOM FR 27529700602

Autorisation CNAPS N° FOR-057-2023-08-17-20180637440 - Art L612-14 - L'autorisation administrative préalable ne confère aucun caractère officiel à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Elle n'engage en aucune manière la responsabilité des pouvoirs publics. Modifiée le 30 avril 2008.